

*** Communiqué de presse ***

14. Janvier 2021

L'hôtellerie-restauration lance son offensive pour la formation: financements supplémentaires pendant la pandémie

Bâle.- Les partenaires sociaux de la branche hôtelière lancent une offensive nationale en faveur de la formation. Dès à présent et jusqu'à fin août 2021, des subventions supplémentaires sont accordées pour tous les cours de formation bénéficiant d'un soutien financier de la CCNT. Les frais de cours seront intégralement pris en charge pendant cette période. Au surplus, la compensation de salaire pour l'employeur sera sensiblement augmentée.

La formation et le perfectionnement professionnels acquièrent une importance toute particulière dans la situation actuelle. Il s'agit d'investir durablement dans des temps meilleurs qui ne manqueront pas de revenir. Lancé en 2010, le programme de formation et de perfectionnement de la CCNT comprend cette année 38 offres à tous les niveaux. Celles-ci sont fortement subventionnées, et en partie totalement gratuites pour les personnes issues d'entreprises soumises à la convention collective. Une vue d'ensemble actualisée du programme est disponible sur www.formation-include.ch. Les cours sont aussi ouverts au personnel de l'hôtellerie-restauration temporairement au chômage, une occasion de mettre judicieusement à profit cette période d'inactivité.

Afin d'épauler les établissements et leurs employés, la branche de l'hôtellerie-restauration lance, en complément au programme pour les cas de rigueur adopté dans la journée d'hier, une offensive nationale en faveur de la formation. La commission paritaire de surveillance de la CCNT a décidé d'accorder les avantages suivants en plus du soutien financier déjà en vigueur, et ce avec effet immédiat:

- augmentation substantielle de toutes les compensations de salaire versées jusqu'ici à l'employeur
- prise en charge de la totalité des frais de cours (à l'exclusion des aides fédérales éventuelles).

La mesure promotionnelle est limitée dans le temps et s'applique à tous les cours et formations qui démarrent avant la fin du mois d'août 2021. Les subventions supplémentaires sont automatiquement déclenchées dans la procédure d'inscription habituelle, aucune autre démarche ou demande n'est nécessaire.

Les prestations sont financées par les contributions aux frais d'exécution de la CCNT dont les établissements et leurs collaborateurs s'acquittent annuellement.

Le comité de la commission de surveillance de la CCNT est composé de manière paritaire et compte un représentant de chacune des organisations suivantes: GastroSuisse, Hotel & Gastro Union, HotellerieSuisse, Unia, SCA et Syna.

*** Fin du texte ***

Coordination pour l'information aux médias:

Hansjürg Moser, Office de contrôle de la CCNT, 061 227 95 55, info@l-gav.ch

Sabine Bosshardt, Bosshardt Kommunikation, 044 244 27 27, sb@bosshardt-kommunikation.ch

Eine Kampagne des Gastgewerbes – une campagne de l'hôtellerie-restauration – una campagna dell'industria alberghiera-ristorazione